



Commune de Steinsoultz

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Procurations : 0

Le 07 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de :
M. Stéphane STALLINI, maire

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents :

M. BRAND Cédric - M. BRAND Cyrille - Mme CARNOD Sandrine - Mme DIETEMANN
Christiane - Mme GOEPFERT Estelle - Mme GRATHENAUER Nathalie - M. HUYUKPINAR
Ummet – Mme KEPPI Christine - M. KIRSCHER David - M. PERROTTA Lorenzo - Mme
SCHREIBER Sabrina - M. STALLINI Stéphane - Mme SURGAND Sabine - M. TLILI Sylvain -
M. WITTIG Daniel

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Secrétaire de séance : *Mme Sabine SURGAND*

1. Approbation des séances du 05 et du 20 mars 2026
2. Points sur les dossiers d'occupation des sols
3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
4. Affectation des résultats
5. Vote des taux de la contribution directe
6. Subvention aux associations
7. Vote du budget primitif 2026
8. Revalorisation de la tarification des concessions de cimetière
9. Délégation du Conseil Municipal au Maire
10. Désignation du Correspondant Défense
11. Commission d'appel d'offres
12. Commission de contrôle des impôts directs
13. Commissions communales (finance, Technique-Environnement,
Manifestations et vie associative, Jeunesse, Population-social)
14. Divers

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

M. le Maire rappelle que pour les communes, l'article L. 2121-15 du CGCT précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres.

Mme Sabine SURGAND est nommée secrétaire de séance.



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

1- Approbation des séances du 05 et 20 mars 2026

Les procès-verbaux de la réunion de la séance ordinaire du 05 mars 2026 et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents

2- Points sur les dossiers d'occupation des sols

20/03/2026	CU	0001	Me SCHMIDT	2 rue des Chênes	S02N252 et 287
------------	----	------	------------	------------------	----------------

3- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025 (2026-14)

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	597 408.27 €	398 299.26 €	+ 199 109.01 €
Résultat N-1 Fonctionnement	+ 331 049.12 €		+ 331 049.12 €
Résultat Fonctionnement 2025	928 457.39 €	398 299.26 €	530 158.13 €
Investissement	284 108.33 €	228 234.34 €	+ 55 873.99 €
Résultat N-1 Investissement		108 362.33 €	- 108 362.33 €
Résultat Investissement 2025	284 108.33 €	336 596.67 €	- 52 488.34 €
Restes à réaliser 2025 Mam, Eglise, panneaux photovoltaïques	229 000.00 €	338 200.00€	- 109 200.00 €
Besoin de financement			-161 688.34 €

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de monsieur le 1^{er} adjoint,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver le Compte Administratif, pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire s'installe à nouveau dans la salle,



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

4- Affectation des résultats 2025 (2026-15)

Après l'approbation du Compte Administratif 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2025 du Budget Primitif.

Besoin de financement	-161 688.34 €
Affectation Investissement (compte 1068)	161 689.00 €
Résultat de fonctionnement au 002	368 469.13 €
Résultat d'investissement au 001	-52 488.34 €

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'adopter définitivement l'affectation des résultats 2025 au Budget Primitif comme présenté ci-dessus.

5- Vote des taux de la contribution directe (2026-16)

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,04 %
- Taxe d'habitation : 20,95 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6- Subvention aux associations (2026-17)

M. le Maire propose une nouvelle répartition des subventions allouées aux associations pour cette année 2026. Il propose de soutenir les associations locales.

Le conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'octroyer une subvention aux associations ci-dessous :

CHARGE le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision

Donneurs de sang	600.00 €
Amicale des Pompiers	600.00 €
Chorale	600.00 €
Chalet des Familles	600.00 €
Les Amis Retraités	600.00 €
Loisirs et Animations Steinsoultz	600.00 €
Comité des Fêtes	600.00 €
Burkina Faso	600.00 €
Conseil de Fabrique	600.00 €
Au chat Taquin	500.00 €
Total	5 900.00 €

7- Vote du budget primitif 2026 (2026-18)

Monsieur le Maire soumet le Budget Principal 2026 au Conseil Municipal avec l'équilibre suivant :



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	912 000.00 €	Dépenses	870 504.00 €
Recettes	912 000.00 €	Recettes	870 504.00 €

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE d'approuver le Budget Principal comme exposé ci-dessus.

8- Revalorisation de la tarification des concessions cimetièrre (2026-19)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle tarification 2025 des concessions de cimetière.

Type de tombe	Tarif 2026	Pour mémoire tarif 2025
Tombe (Prix au m2)	111.42 €	110.55 €
Urne	219.84 €	218.12 €
Colombarium	1 206.50 €	1 197.07 €

Les tarifs seront arrondis à l'euro supérieur.
Chaque année une revalorisation sera calculée sur la base INSEE :
Indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1 (dernier indice connu)

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE la nouvelle tarification des concessions de l'ancien et du nouveau cimetière

9- Délégations du Conseil Municipal au Maire (2026-20)

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un souci de bonne administration et de rapidité de décision, la loi (article L. 2122-22 du CGCT) permet au Conseil de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences. Ces délégations visent à alléger l'ordre du jour des séances du Conseil pour les affaires de gestion courante.

Le Maire devra rendre compte à chaque réunion du Conseil des décisions prises dans le cadre de ces délégations



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de déléguer à Monsieur/Madame le Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite fixée par le Conseil Municipal à savoir 10 000.00 €;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal



Commune de Steinsoultz

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026

13. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 50 000 €;
14. D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
15. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
16. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
17. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
18. De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
19. D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation
20. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
21. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par décret soit 100 euros unitaire.

10- Désignation du correspondant Défense (2026-21)

Considérant la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 créant la fonction de correspondant défense dans chaque commune

Considérant l'importance de maintenir un lien de proximité entre les citoyens et les forces armées ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

DESIGNE M Sylvain TLILI en qualité de correspondant défense de la commune de Steinsoultz

CHARGE ce dernier d'assurer les missions d'information, de sensibilisation et de relais auprès de la population et des autorités militaires et de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Délégué Militaire Départemental.



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

11- Constitution de la Commission d'appel d'offres (2026-22)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.1411-5 ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la CAO pour la durée du mandat et d'élire ses membres titulaires et suppléants ;
Sur proposition de Monsieur le Maire

Président	Stéphane STALLINI, Maire
Membre Titulaire	Laurent PERROTTA, Conseiller Délégué
Membre Titulaire	Ummet HUYUKPINAR, 2 ^{ème} adjoint
Membre Titulaire	Sylvain TLILI, Conseiller
Membre suppléant	Christine KEPPI, 1 ^{ère} adjointe
Membre suppléant	Daniel WITTIG, Conseiller
Membre suppléant	Cédric BRAND, Conseiller

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE d'approuver le tableau ci-dessus

12- Constitution de la liste des candidats à la commission Communale des Impôts directs (2026-23)

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 ; Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs suite aux élections municipales
Monsieur le Maire expose que la commission est composée de membres titulaires et de membres suppléants, désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,



Commune de Steinsoultz

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, ARRÊTE la liste des candidats (propriétaires de terrains ou de bâtiments sur la commune) à transmettre aux services fiscaux.

PROPOSE les noms suivants :

Membres titulaires

- 1- Christine KEPPI, 1^{ère} adjointe
- 2- Ummet HUYUKPINAR, 2^{ème} adjoint
- 3- Laurent PERROTTA, Conseiller Délégué
- 4- Sabine SURGAND, Conseillère
- 5- Cédric BRAND, Conseiller
- 6- Sylvain TLILI, Conseiller
- 7- Céline HEITZ
- 8- Jean-Louis BLIND
- 9- Christophe RIOTTE
- 10- Ludovic BERTHIOT
- 11- Nicolas FLAGNER
- 12- Maurice MISLIN

Membres suppléants

- 1- Estelle GOEPFERT, Conseillère
- 2- Sabrina SCHREIBER, Conseillère
- 3- Nathalie GRATHENAUER, Conseillère
- 4- Daniel WITTIG, Conseiller
- 5- David KIRSCHER, Conseiller
- 6- Sandrine CARNOD, Conseillère
- 7- Jean-Jacques SCHNECKENBURGER
- 8- Cyrille BRAND, Conseiller
- 9- Delphine GLENDEK
- 10- Cédric LOCHER
- 11- Brigitte FLAGNER
- 12- Hélène LAUSECKER

PRÉCISE que les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissants de l'UE, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Directeur des Finances Publiques pour nomination définitive.

13- Désignation des membres de la commission consultative communale de la chasse (2026-24)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

Cette commission a pour rôle de donner un avis sur la gestion cynégétique, l'attribution des lots de chasse ou encore la prévention des dégâts de gibier sur le territoire communal. Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal doit élire en son sein **1** membre titulaire et **1** membre suppléant.



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉSIGNE Sylvain TLILI en qualité de membres titulaire

Cédric BRAND en qualité de membres suppléants

PRÉCISE que la durée de leur mandat est liée à celle du mandat municipal en cours.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux partenaires concernés (Fédération Départementale des Chasseurs, etc.).

14- Constitution des commissions communales (2026-25)

Finances et Budget : 1 Président, 7 membres	
Président :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 1 :	Christine KEPPI, 1 ^{ère} adjointe
Membre 2 :	Ummet HUYUKPINAR, 2 ^{ème} adjoint
Membre 3 :	Laurent PERROTTA, Conseiller délégué
Membre 4 :	Sabrina SCHREIBER, Conseillère
Membre 5 :	Daniel WITTIG, Conseiller
Membre 6 :	Sylvain TLILI, Conseiller,
Membre 7 :	Sandrine CARNOD, Conseillère,

Urbanisme et environnement : 1 Président, 6 membres	
Président :	Ummet HUYUKPINAR, 2^{ème} Adjoint
Membre 1 :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 2 :	Christine KEPPI, 1 ^{ère} Adjointe
Membre 3 :	Cédric BRAND, Conseiller
Membre 4 :	Sandrine CARNOD, Conseillère
Membre 5 :	David KIRSCHER, Conseiller
Membre 6 :	Sylvain TLILI, Conseiller



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

Commission technique : 1 Président, 7 membres	
<ul style="list-style-type: none">- Bâtiments et patrimoine- Voiries et réseaux- Cimetière- Sécurité & accessibilité	
Président :	Laurent PERROTTA, Conseiller Délégué
Membre 1 :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 2 :	Ummet HUYUKPINAR, 2ème adjoint
Membre 3 :	Daniel WITTIG, Conseiller
Membre 4 :	Nathalie GRATHENAUER, Conseillère
Membre 5 :	Cédric BRAND, Conseiller
Membre 6 :	Sandrine CARNOD, Conseillère
Membre 7 :	Sylvain TLILI, Conseiller

Commission embellissement du village, fleurissement & propreté : 1 Président, 6 membres	
Présidente :	Christine KEPPI, 1^{ère} adjointe
Membre 1 :	Laurent PERROTTA, Conseiller Délégué
Membre 2 :	Nathalie GRATHENAUER, Conseillère
Membre 3 :	Daniel WITTIG, Conseiller
Membre 4 :	Sabrina SCHREIBER, Conseillère
Membre 5 :	Cyrille BRAND, Conseiller
Membre 6 :	David KIRSCHER



Commune de Steinsoultz

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026

Commission organisation des fêtes & cérémonies : 1 Président, 7 membres	
Présidente :	Christine KEPPI, 1^{ère} adjointe
Membre 1 :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 2 :	Christiane DIETEMANN, Conseillère
Membre 3 :	Sabrina SCHREIBER, Conseillère
Membre 4 :	Estelle GOEPFERT, Conseillère
Membre 5 :	Nathalie GRATHENAUER, Conseillère
Membre 6 :	Sabine SURGAND
Membre 7 :	Cyrille BRAND

Commission manifestation & vie associative : 1 Président, 11 membres	
- Calendrier annuel	- La Steinsoultzoise
- Vie associative et culturelle	- Salle communale
Présidente :	Christine KEPPI, 1^{ère} adjointe
Membre 1 :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 2 :	Laurent PERROTTA, Conseiller Délégué
Membre 3 :	Christiane DIETEMANN, Conseillère
Membre 4 :	Sabine SURGAND, Conseillère
Membre 5 :	Daniel WITTIG, Conseiller
Membre 6 :	Nathalie GRATHENAUER, Conseillère
Membre 7 :	David KIRSCHER, Conseiller
Membre 8 :	Estelle GOEPFERT, Conseillère
Membre 9 :	Cyrille BRAND, Conseiller
Membre 10 :	Sylvain TLILI, Conseiller
Membre 11 :	Ummet HUYUKPINAR



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

Commission jeunesse : 1 Président, 3 membres	
- Conseil des jeunes	
- Affaires scolaires	
Président :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 1 :	Sabrina SCHREIBER, Conseillère
Membre 2 :	Sandrine CARNOD, Conseillère
Membre 3 :	Cyrille BRAND, Conseiller
Membre 4 :	David KIRSCHER, Conseiller

Commission des personnes âgées & solidarité : 1 Président, 3 membres	
Présidente :	Christine KEPPI, 1^{ère} adjointe
Membre 1 :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 2 :	Sabine SURGAND, Conseillère
Membre 3 :	Christiane DIETEMANN, Conseillère

Commission Communication : 1 Président, 4 membres	
- Bulletin municipal	
- Site internet	
- Facebook	
Président :	Stéphane STALLINI, Maire
Membre 1 :	Sabrina SCHREIBER, Conseillère
Membre 2 :	Estelle GOEPFERT, Conseillère
Membre 3 :	Sandrine CARNOD, Conseillère
Membre 4 :	Nathalie GRATHENAUER, Conseillère

15- Divers

- Brigade Verte

Le Maire fait état des interventions de la Brigade Vere sur le ban communal



Commune de Steinsoultz
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 07 avril 2026

Prochain conseil municipal le vendredi 05 juin 2026 à 1900

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Stéphane STALLINI

La secrétaire de séance
Sabine SURGAND